



**Chères Marquilloises,
Chers Marquillois, Chers amis,**

Nous sommes déjà au milieu de l'année et c'est le moment de faire un retour sur les points marquants de ce début d'année.

Le début de l'année a été marquée par l'inauguration de notre mairie rénovée en présence de Monsieur Gérard Larcher Président du Sénat et quasiment toutes les sénatrices et sénateurs du département étaient présents. Occasion d'un joli coup de projecteur sur notre village rural et au-delà de nos voisins des Weppes.

Une opération «Portes ouvertes» à destination des personnes n'ayant pu participer à cette cérémonie permettra à ces dernières de visiter le nouveau bâtiment.

Reste à finaliser les espaces verts de la place Léon Bocquet ainsi que la remise en place de notre monument aux morts dès l'obtention du feu vert du bureau d'étude chargé de la réalisation de la fondation.

Un autre fait plus «confidentiel», mais néanmoins public a eu lieu le 30 avril : le vote du budget.

Le vote d'un budget est toujours un moment important dans la vie communale d'autant que celui-ci doit être finalisé pour le 15 avril au plus tard.

C'est le moment de faire le point des dépenses et recettes de l'année qui vient de s'écouler et de faire le même exercice prévisionnel pour l'année en cours.

Cette année encore le budget a été voté à la majorité et permettra la réalisation des nombreux programmes envisagés. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans ce bulletin.

Dans un contexte difficile, exigeant toujours plus de maîtrise de la dépense publique, nous avons fait, une fois de plus le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux. Ce qui ne veut pas dire que la somme à payer n'augmentera pas puisque la base locative, décidée par l'état, sera revalorisée de 7,1% mais cette augmentation ne sera pas de notre fait.

Cette année verra la finalisation de l'installation de l'éclairage public qui passera dans sa totalité en LED permettant ainsi de substantielles économies d'énergie poste consommateur d'argent public.

Dans le même esprit l'installation de cuves de récupération d'eau de pluie dans les jardins de la mairie, salle Castel et ancien garage Fénart permettra aussi de préserver l'eau devenue denrée rare.

En parlant du garage Fénart la rénovation de cet espace démarrera en courant d'année.

La zone scolaire fait actuellement l'objet d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) qui nous donnera le choix de plusieurs scénarios que nous devons départager sur fond de critères financiers, géographiques, pratiques...

Comme vous pouvez le constater de nombreux projets sont à l'étude ou en cours de réalisation ce qui nous promet une année pleine de nouveautés.

Je vous remercie.

Au nom de la municipalité, je vous souhaite un très bel été.

Très sincèrement.

Dominique Dhennin
Maire de Marquillies



ÉDITO	p 1
FINANCE	p 2 à 5
L'ÉTAT N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS...	p 6
HOMMAGES	p 7
VIE CITOYENNE	p 8
ÉCOLES	p 9
TRAVAUX	p 10-11
VIE CITOYENNE	p 12
FESTIVITÉS	p 13-14
AGENDA	p 15
ESPACE DÉMOCRATIQUE	p 16



Le budget

Le budget 2022, comme ses prédécesseurs, est composé de 2 sections

► **le budget de fonctionnement** (ce qui permet de faire fonctionner la commune : salaires, factures ...)

► **le budget d'investissement** (ce qui permet de maintenir et valoriser notre patrimoine : les constructions, la maintenance des bâtiments...).

Dans chacune de ces sections on retrouve des dépenses et des recettes.

Examinons en détails ces deux grandes sections :



• Le budget de fonctionnement

■ Les recettes de fonctionnement

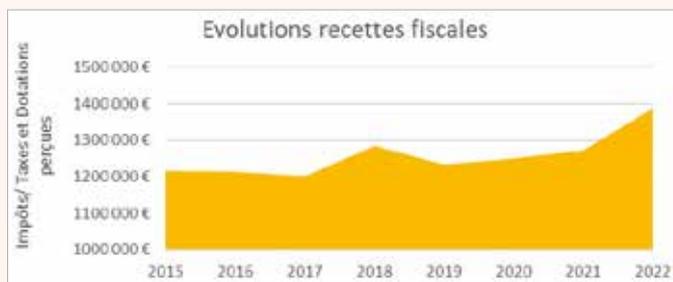
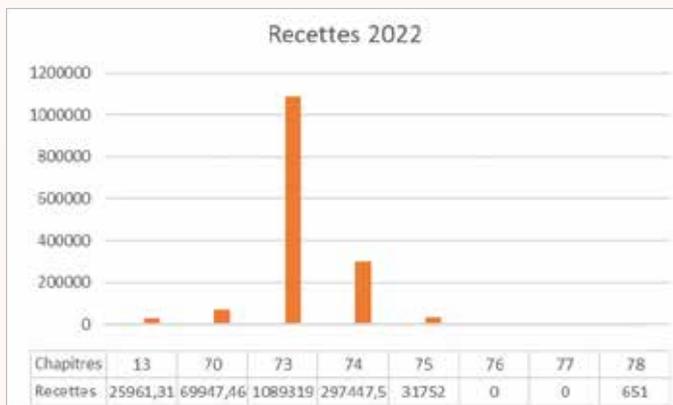
Les recettes de fonctionnement pour l'année 2022 se montent à **1 515 078,26€**

Pour rappel elles se montaient à 1 402 559,76€ en 2021

► Des Recettes de Fonctionnement en hausse

Pour la première fois la commune voit donc ses recettes de fonctionnement dépasser les 1,5M€ (+ 8 % vs 2021)
Les recettes sont dues principalement à l'attraction de la commune et à son marché immobilier : tractations immobilières en hausse impliquant mathématiquement une hausse des taxes.

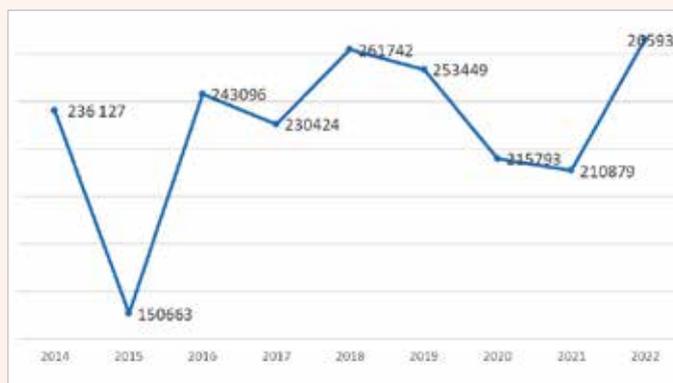
- **Signification des chapitres :**
- 13 Atténuations de charges
- 70 Produits services, domaine et ventes div
- 73 Impôts et taxes
- 74 Dotations et participations
- 75 Autres produits de gestion courante
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels
- 78 Reprises provisions semi-budgétaires



■ Évolution de la marge brute de 2014 à 2023

L'excédent de fonctionnement de la commune ressort au plus haut de 260 000€ pour une moyenne historique de 240 000€. Compte tenu des incertitudes et des fortes évolutions que nous avons connu en 2022 ce niveau d'excédent est très appréciable et montre la bonne gestion au quotidien de la commune.

La marge brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.



■ Les dépenses de fonctionnement

► Maitrise des charges contraintes...

Charges de fonctionnement en hausse limitée (+4,7%)



ÉNERGIE

- Alors que le prix du Mwh a très fortement augmenté en cours d'année (prix multiplié par 3 entre janvier 2022 et décembre 2022), hausse limitée du coût de l'énergie (+16 500€) malgré une forte baisse de la consommation électrique (-16%) et maîtrise de la consommation du GAZ



FINANCE

- Économie de 6000€ suite renégociation Assurance multirisque
- Charges financières historiquement basses (4 101€ sur l'année)



RH

- Effectif stable (15,86 Equivalent temps plein- 15,68 ETP en 2021): économie de 9000 € suite départ retraite et remplacement en cours.
- Économies sur les indemnités des élus suite réorganisation de l'équipe (-9 000 €)



► ... au profit des services rendus aux Marquillois
Charges de fonctionnement en hausse limitée (+4,7%)



- Forte hausse du nombre (et de la qualité) des évènements cette année (première année post Covid)
=> dépenses liées aux fêtes et cérémonies (+13 000 €)

FESTIVITÉS



- Pérennisation du doublement des garderies
- Mise en place des mercredis récréatifs (avec UFCV)

PERISCO-LAIRE



- Maintien d'un soutien important aux associations afin de conserver un lien et un dynamisme dans le village (15 600 € de subventions versées)
• De même maintien de la subvention de 17 000 € au CCAS

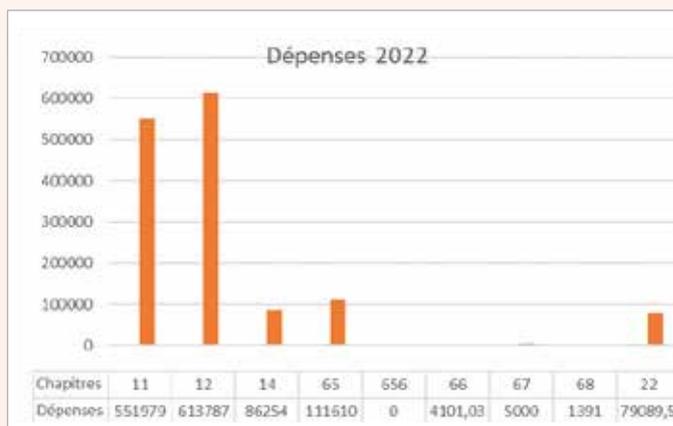
ASSO-CIATION

Les dépenses de fonctionnement se montent à 1 253 173,71 €

Pour rappel en 2021 elles se montaient à 1 213 548,68 €

► Signification des chapitres :

- | | |
|--|---|
| 11 Charges à caractère général | 656 Frais fonctionnement des groupes d'élus |
| 12 Charges de personnel, frais assimilés | 66 Charges financières |
| 14 Atténuations de produits | 67 Charges exceptionnelles |
| 65 Autres charges de gestion courante | 68 Dotations provisions semi-budgétaires |
| | 022 Dépenses imprévues |



Le budget

• Le budget d'investissements

■ Principaux investissements sur 2022



Finalisation de la mairie

211 946 € sur 2022
pour un budget total de 1M€
dont 440 000 € de subventions



Eclairage public

96 000 € sur 2022
(25 000 € de subventions
à recevoir + 30% d'économie
sur les consommations à venir)



Réfection clôture cimetière +
réfection monuments
aux morts

78 000 €

Mais aussi 12 projets de taille inférieures pour 30 000 € de dépense et 58 000 € de subventions

• Récapitulatif

■ Situation de la trésorerie au 31/12/2022

SF = section de fonctionnement
SI = section investissement

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2022 (SF)				
Dépenses	Recettes	Budget cumulé Réalisation 2022	Résultat de Fonctionnement Reporté 2021	Excédent cumulé 2021 / 2022
1 253 173,71 €	1 515 078,26 €	261 904,55 €	150 000,00 €	411 904,55 €

RÉALISATION DE L'EXERCICE 2022 (SI)				
Dépenses	Recettes	Budget cumulé Réalisation 2022	Résultat de Fonctionnement Reporté 2021	Excédent cumulé 2021 / 2022
540 549,97 €	381 182,16 €	-159 367,81 €	462 990,18 €	303 622,37 €

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2022 (SF)+(SI)				
Dépenses	Recettes	Budget cumulé Réalisation 2022	Résultat de Fonctionnement Reporté 2021	Excédent cumulé 2021 / 2022
1 793 723,68 €	1 896 260,42 €	102 536,74 €	612 990,18 €	715 526,92 €

■ Endettement / Charges Financière et Trésorerie



• Section de Fonctionnement : nos Ambitions 2023

■ Recettes

Proposition de stabilité des 3 taux

- Taxes foncières Bâties :
- Foncières non Bâties :
- Habitation



■ Dépenses

- Maîtrise de coût de l'énergie
- GAZ : Contractualisation du prix sur 3 ans / mise en place d'un suivi de la consommation
- Electricité : 2^{ème} tranche d'installation d'éclairage LED
- Augmentation des services aux citoyens
- Budget Fêtes et Cérémonie en hausse (maintien de la qualité des animations + coût inauguration mairie)
- Augmentation part mairie dans les mercredis récréatifs
- Participation financière à la Classe neige cette année
- Maintien des frais généraux de la commune à un niveau conforme ou inférieur à l'inflation (RH / Services Extérieur)

• Section d'investissement : nos Ambitions 2023

➤ Maîtrise de nos dépenses contraintes, augmentation du service et démarrage projet école et Garage Fénart.

■ Recettes

- Aucun emprunt nécessaire cette année : désendettement de 28 000€
- Reste à recevoir des années précédentes :
 - FCTVA
 - Subventions
 - Subventions attendues des nouveaux programmes

■ Dépenses

- 2 projets d'importance sont en cours avec
 - Groupe Scolaire : AMO à venir sur l'année
 - Réhabilitation du Garage Fénart
- Création parcours de santé : effectif depuis février
- Deuxième et dernière phase de mise en LED de l'éclairage public
- Plusieurs chantiers de moindre envergure
 - Rénovation menuiserie / toitures...

Liste des nouveaux programmes d'investissement

Désignations	Prix en €		
Menuiseries vestiaire foot côté terrain	3 300,00	Armoire électrique + rénovation circuit eau foot	6 000,00
Citerne eau de pluie espace Castel	40 000,00	Stores mairie + rideaux mater. + rideau scène s.co	10 000,00
Audit église	7 600,00	Vidéoprojecteur maternelle + télécommande	1 200,00
Toilettes église	1 500,00	Pose fibre toilettes primaires	4 200,00
Réhabilitation garage Fénart	440 000,00	Audit thermique espace Castel	20 000,00
Bacs rangement ALSH + fontaine à eau mairie	2 000,00	Projets	4 267,81
Éclairage public 2 ^{ème} phase	70 000,00	Total des 20 nouveaux programmes	703 867,81
Reprise concession cimetière	12 000,00		
Clôture entre extension mairie et église	20 000,00		
Plateau de tonte	11 500,00		
Praticables	17 000,00		
Armoire poste éclairage public place mairie	17 500,00		
Rénovation étage mairie	12 500,00		
Plantation arbres	3 300,00		

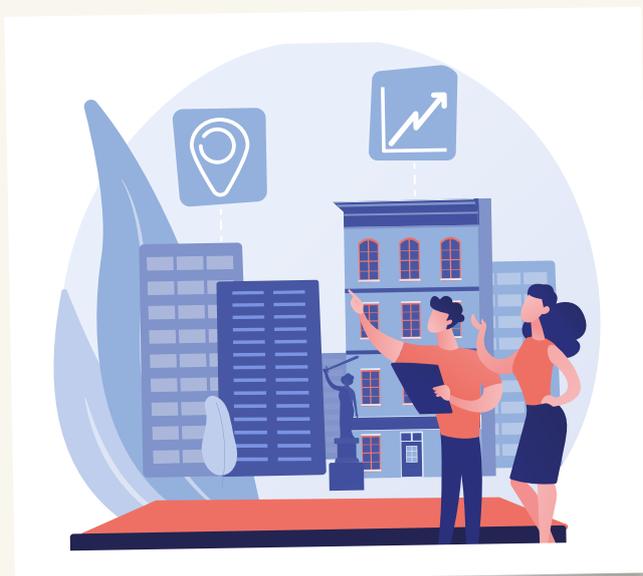
► Il est à noter que les taxes foncières ne sont pas augmentées. Nous maintenons le taux actuel.



L'ÉTAT N'EST PAS AU RENDEZ-VOUS FINANCIER

Nous vous avons souvent expliqué que les dotations aux communes étaient en baisse régulière depuis des années, les collectivités nous dit-on doivent «contribuer à l'effort de redressement des comptes publics», elles aussi. Les chiffres sont clairs, en 2012 le montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) était de 41.4 milliards d'euros en 2012, l'an dernier 2022 il était tombé à 26,7 milliards.

Le gouvernement après avoir supprimé la Taxe d'Habitation, a décidé la disparition de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), c'est un impôt économique qui rapportait au budget des collectivités 9 milliards d'euros.



Certes on nous explique qu'il y aura compensation avec une fraction de TVA, soit mais cette mesure réduira encore l'autonomie fiscale et financière des collectivités, nous perdons un peu de notre indépendance.

Lors du vote du budget 2022 pour notre commune, qui vous est présenté dans le présent bulletin, nous avons décidé le maintien des taux de la Taxe Foncière, toutefois l'État a indexé les valeurs locatives sur l'inflation à hauteur de 7.1 %, les valeurs locatives servent de base de calcul au montant que les propriétaires vont acquitter.

De son côté, la Métropole Européenne de Lille, confrontée aux mêmes contraintes financières a décidé (majoritairement) d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9.3 %, elle passera de 13.39 % à 14.64 %.



Compte tenu de la hausse annoncée des valeurs locatives, notre groupe (Gauche Métropolitaine) a voté contre cette proposition.

Les communes ne peuvent être considérées comme une variable d'ajustement budgétaire, leur gestion est vertueuse, leurs budgets sont équilibrés, et leur endettement parfaitement maîtrisé ne sert qu'à investir pour l'avenir et non pour payer le fonctionnement.

Il en est ainsi à Marquillies comme dans les 35 000 communes de France.

Éric Bocquet
Conseiller Métropolitain

Hommage à Monsieur Joël Mailly

Nous avons appris avec stupeur la disparition de notre ancien collègue Joël Mailly qui fut adjoint au maire de Marquillies de 1995 à 2008. Durant ces deux mandats Joël fut très impliqué et appliqué dans ses fonctions d'adjoint en charge de l'animation. **La création du comité local «Marquillies en Fête» date de ces années là, une association toujours présente et active dans la commune pour animer le village et promouvoir la culture, nous en gardons le souvenir enthousiaste.** Il a porté avec toute l'équipe le nouveau projet global pour la commune.

Nous partageons la peine de son épouse Louissette, de son fils Roméric, son petit-fils Gabin et de toute la famille. L'ensemble du Conseil Municipal de Marquillies s'incline avec respect devant la mémoire de notre collègue Joël.

Un dernier hommage a été rendu au crématorium d'Herlies le mercredi 19 avril 2023 à 14h45. Les drapeaux de la mairie étaient en berne le jour de la cérémonie.



Hommage à Monsieur Armand Snykerque

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Armand Snykerque.

En effet, Armand, natif de Marquillies, était bien connu de notre commune ayant été durant des décennies membre, directeur de l'école de musique et chef de l'Harmonie municipale.

Nous adressons à son épouse, ses enfants, petits-enfants nos plus sincères condoléances de la part de la municipalité et de toutes celles et tous ceux qui l'ont connu durant ces nombreuses années.



Les Mercredis Récréatifs



Mes mercredis à Marquillies

Information : **NOUVEAUX TARIFS !!**

Résidents ou scolarisés à Marquillies :		Non-résidents et non-scolarisés à Marquillies :	
Quotient familial	Tarif par enfant par jour	Quotient familial	Tarif par enfant par jour
0 à 700€	10€	0 à 200€	15€
701 à 1000€	11€	201 à 1300€	16€
1001 à 2000€	12€	1301 et +	17€
2001€ et +	13€		

Retiens les horaires!

9h-9h30 : Accueil échelonné
 9h-12h : Activités
 12h-13h30 : Repas
 13h30-14h : Accueil échelonné
 14h-17h00 : Activités
 16h30 - 17h : Sortie échelonnée

Les garderies sont organisées par l'Ufcv
 Matin : à partir 7h30
 Soir : jusque 18h30

Exemple : Quotient 0 à 700€ / Famille 2 enfants = 10€ (enfant 1) + 8€ (enfant 2) = 18€

Tarif Repas : 2€ à 2000€ : 1,00€
 2€ à 201€ à 1300€ : 1,20€
 2€ supra à 1301€ : 1,40€

Inscription sur : portail-animation.ufcv.fr



Les mercredis récréatifs avaient été organisés, sur demande des parents dès le début de l'année scolaire 2022-2023. Nous avons reconduits avec le support de l'UFCV des mercredis récréatifs. Pour les rendre plus accessibles nous avons revu la grille tarifaire qui s'échelonne désormais de 10€ à 13€ par jour (en fonction du coefficient familial).



Devenez Sapeur Pompier Volontaire

• Les sapeurs-pompiers volontaires

En France, 195 000 hommes et femmes vivent au quotidien l'engagement de sapeur-pompier volontaire pour vivre un engagement citoyen au service des autres.

Se former et acquérir des compétences pour remplir des missions de secours à personnes, de protection des biens et de lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes.

S'entraîner régulièrement pour acquérir les automatismes indispensables en intervention.

S'intégrer dans une équipe de sapeurs-pompiers pour une solidarité et une fraternité que l'on rencontre rarement ailleurs.

• Le SDIS et ses missions

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord assure la sécurité de 2,6 millions de nordistes.

Etablissement public chargé de l'organisation et de la distribution des secours sur le territoire du Département, il constitue le service pivot de la Sécurité Civile.

Ces missions s'exercent en trois temps :

> **Prévention** des risques d'incendie dans les 18 000 établissements recevant du public (centres commerciaux, cinémas, hôpitaux...) et les sites industriels du Département.

> **Prévision** : préparation de mesures de sauvegarde

pour les risques les plus importants et d'organisation des moyens de secours (plans d'intervention en cas d'accidents avec nombreuses victimes, de sinistres sur sites industriels, d'évènements dans le cadre de manifestations festives ou commerciales d'ampleur...)

> **Opérations** de secours en situation d'urgence : en 2021, 1 intervention toutes les 6,7 secondes sur le plan national.



La classe de neige

Après bien des péripéties, les enfants de l'école Jacques Prévert ont pu rallier la station d'Albiez Montrond pour une semaine de classe en montagne. Ils en garderont un souvenir inoubliable.



ENVIRONNEMENT

Nettoyons la nature

Depuis de nombreuses années la commune de Marquillies se joint à l'opération «Nettoyons la nature» organisée par les Centres E. Leclerc.

Cette année encore, le 13 mai 2023, une équipe d'élus, d'habitants et de membres de l'association de chasse «les Huttiers» se sont répartis dans les rues du village pour récupérer les déchets laissés par des «indélicats» qui oublient que les bouteilles de verre mettent 4 000 ans pour disparaître.



Inauguration de la mairie rénovée

Rénovation, mise aux normes et extension : la mairie de Marquillies vient de faire peau neuve.

Au 126 de la rue Léon Bocquet, la mairie de Marquillies est implantée dans un bâtiment dont la construction date des années 1870. Il était donc grand temps d'envisager sa rénovation et sa mise aux normes. Les travaux ont également été l'occasion de créer une extension qui profitera à tous. Cette extension permet l'accessibilité PMR de notre mairie, une mise aux normes s'imposait.

Le village est aujourd'hui doté d'un équipement à l'agencement optimal disposant d'un véritable accueil et d'une salle de conseil de 100 m², soit quatre fois plus grande que la précédente.

Comme son nom l'indique, cette salle accueillera le conseil municipal, mais aussi les mariages. Elle va également être bien utile aux services municipaux, notamment au Centre Communal d'Action Sociale qui pourra désormais y organiser des entretiens en toute confidentialité.

Cette rénovation a, du reste, permis d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

La Mairie a été inaugurée le 16 février 2023 en présence de Monsieur Gérard Larcher Président du Sénat.

Il était accompagné de la quasi-totalité des sénateurs du Nord, du député de la circonscription, de Madame la Sous-Préfète et de très nombreux maires et élus du secteur.

Il est à noter qu'une forte délégation de la commune de Besson (Allier) était présente lors de cette inauguration. Pour rappel Besson avait participé financièrement à la reconstruction de la commune après la première guerre mondiale.

De nombreux discours émaillèrent cette inauguration pour rappeler l'engagement de l'état envers les communes, l'histoire de la mairie, le rôle de la mairie et des élus dans la vie communale ...

Ce fut l'occasion pour les visiteurs de pouvoir discuter avec toutes ces personnalités de façon conviviale.



Les programmes « économie des énergies »

• Installation de cuve à eau de 20 000l (mairie, Castel, Fénart)

La citerne de la mairie permettra d'alimenter le cimetière, les toilettes de la mairie et permettra l'arrosage des plantations autour de la mairie.

Les autres citernes permettront le stockage de l'eau pour l'arrosage des plantations de la commune.



Stockao - Cuve béton 20 000 litres pour l'eau de pluie

- Changement des armoires électriques poste éclairage public
- Audit énergétique salle Castel
- Audit église (bâtiment)



• 2^{ème} phase installation éclairage public

Les modèles retenus sont ceux de la **série Stelium d'Eclatec à LED** présentant des capacités de réglages d'éclairage internes les rendant très peu consommateur d'énergie ce que nous recherchions.

Pour bénéficier de la réduction de consommation d'énergie la puissance de l'éclairage se fait en plusieurs phases telle que décrit ci-dessous.

Il est à noter qu'il n'y a pas d'extinction totale des LED ce qui ne met pas la commune dans l'obscurité totale



STELIUM
S1 3E

Puissance
nominale
37 W

Allumage
15 mn après
le coucher
du soleil

Réglage
à 20 W
de l'allumage
jusque
21h59

Réglage
à 10 W
de 22h
à 05h59

Réglage
à 20 W de
06h jusqu'à
l'extinction

Extinction
15 mn avant
le lever
du soleil

Les éternels rappels aux règles de savoir-vivre

Nous sommes obligés de faire un rappel des règles du vivre ensemble. Ce sont des règles simples pleines de bon sens permettant à tout un chacun de profiter de notre cadre de vie. **N'oublions pas la devise de notre logo « Marquillies un cadre de vie ».**

Le stationnement



Le stationnement des véhicules doit se faire dans les emplacements réservés à cet effet et non sur les trottoirs.

De même il est interdit de se réserver l'espace devant son habitation. L'espace public est comme son nom l'indique public donc à l'usage de tout un chacun.

Pensez aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer, aux mamans avec des enfants ou des poussettes.

La vitesse

Respectez la vitesse dans notre commune limitée à 30 km/h ce qui permettra une circulation apaisée et une meilleure sécurité pour nos habitants

Dossier : La sécurité routière dans les zones limitées à 30 km/h - site : Net Collectivités



Les crottes de chiens

Là encore la municipalité met à disposition des sacs de ramassage et des poubelles destinées à récupérer les crottes de chiens. Ne pas faire de stock de ces sacs qui ne serviront à rien sinon qu'à mettre dans l'embaras un maître qui ne trouvera pas de quoi ramasser.

Déjections canines, les crottes, c'est dans les sacs !!!



Le respect des hauteurs de plantations

Pour éviter des conflits de voisinage pensez à respecter les hauteurs de vos haies, de vos arbres de vos plantations en règle générale.



Rétrospective des animations

L'année 2022 post Covid a vu l'arrivée de nombreuses animations supplémentaires. Ces animations ont été prises en charge par la municipalité : les gens avaient envie de bouger, de sortir, de se retrouver.

Voici quelques nouveautés

- **Le 8 mars :**

journée internationale de la femme :
soirée karaoké, cocktails, planches ...

- **Les samedis 3 sept et 2 avril :**

après midi bien-être :
avec sophrologie, bols tibétains, conseils détente...

- **Le mardi 3 mai :**

les 4 jours de Dunkerque qui passait dans notre commune. Les écoliers ont pu assister à une démo de BMX et monter sur un manège avant le passage de la caravane puis à partir de 18h30 spectacle sur la place de la mairie.

- **Le samedi 21 mai :**

2 ateliers sportifs puis activités manuelles

- **Le dimanche 22 mai :**

parcours du cœur avec participation des personnels médicaux

- **Le samedi 18 juin :**

fête de la musique avec 3 groupes musicaux et la participation de l'Harmonie



Rétrospective des animations (suite)

• **Le samedi 1^{er} octobre :**

jeux de société pour les enfants

• **Le vendredi 21 octobre**

spectacle pour les enfants de l'école

• **Le samedi 22 octobre :**

jeux de société pour les adultes

> **Et plus près de nous...**

• **Le 12 novembre 2022 :**

l'école Jacques Prévert a 30 ans

• **Le 4 décembre 2022 :**

concert de Sainte Cécile

• **Le 11 décembre 2022 :**

marché de Noël

• **Le 17 décembre 2022 :**

concert de Noël en l'église Sainte Geneviève

• **Le 6 février 2023 :**

chansons du Nord avec les enfants de l'école. Découverte des Géants de Marquillies

• **Le 30 juin 2023 :**

concert de carillon - fête de la musique



Agenda municipal

En septembre

Samedi 02

- Réception foot vétérans

Samedi 9 au mardi 12

- **DUCASSE COMMUNALE**

Samedi 16

- Portes ouvertes de la mairie de 10h30 à 12h

Mardi 19

- Le voyage des aînés

En octobre

Samedi 14

- Repas des aînés

Agenda associatif

En septembre

Samedi 16 et dimanche 17

- Journées du patrimoine Cercle historique

Samedi 16

- Soirée théâtre par Marquillies Autrement Animations
> Salle Communale

Du samedi 23 et dimanche 24

- Fête de la citrouille association Marie Groëtte
- Rendez-vous annuel de l'asso motos Porkopanou

Samedi 30

- Repas d'automne du Temps Libre

En octobre

Dimanche 8

- Défilé de mode par l'asso De fil en aiguille
> Salle Communale

Samedi 21

- Repas spectacle les Arts des Mets
> Salle Communale

Samedi 28

- Soirée Marquillies en fête
> Salle Communale

Dimanche 29

- Loto Harmonie
> Salle Mandela



Groupe "Marquillies autrement"

L'opposition au secours de la majorité.

Depuis la loi du 25 novembre 2021 (dite Loi Matras), chaque conseil municipal doit désigner son correspondant incendie et secours. Il doit être le référent du service départemental d'incendie et de secours (SDIS Nord) dans la commune. À la demande de volontaires, par Monsieur le Maire, pour assurer ce rôle, aucun membre de la majorité ne s'est manifesté. Notre groupe a alors décidé de présenter la candidature de Jacques RIBAILLE qui en assume dorénavant les fonctions. Ce dernier s'est fixé trois missions:

- Informer et relayer pour le SDIS Nord le recrutement de sapeurs pompiers volontaires.

- Mettre en place des formations de premiers secours.
- Etablir et animer le Plan Communal de Sauvegarde.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde une cellule de crise a été constituée. Elle est composée de Mr le Maire, Vanessa LESAFFRE, Celine LEJOSNE, Jacques RIBAILLE et Pierre PAPEGHIN.

Nous vous souhaitons une agréable période estivale.

Les élus du groupe Marquillies autrement.



La Mairie de Marquillies
soucieuse de l'environnement imprime

"LE BULLETIN DE MARQUILLIES"

sur du papier recyclé
avec des encres à base végétale.

Crédit photos : la ville de Marquillies - FreepikPremium



Le bulletin de Marquillies

- Revue d'informations locales éditée par la commune de Marquillies
- 126 Place Léon Bocquet - 59274 Marquillies
Tél. : 03 20 29 00 09
E-mail : mairiemarquillies@marquillies.com
site : www.marquillies.fr
facebook.com/Marquillies

- Responsable de publication Dominique DHENNIN
- Réalisation : HAPPA Communication - 09 75 30 16 26
> Imprimé à 800 exemplaires.

Imprimé sur du papier recyclé 115g/m², avec des encres à base végétale.